

Conservatoire du Gros-de-Vaud

Au Château no 8 - 1^{er} étage



076'503'15'49

Case postale 72

1040 Echallens

Web : www.chez.com/cgdv

Mail : conservatoiregdvmusic@hotmail.com

Règlement

L'enseignement

Règles générales

Les orientations pédagogiques sont déterminées par les professeurs.

Les disciplines

Les disciplines enseignées sont les suivantes :

flûte traversière

flautino (petite flûte traversière en bois)

flûte douce

guitare

guitare folk

guitare électrique

charango (petite guitare de la Bolivie)

violon

alto

violoncelle

harpe

chant

piano

initiation au piano

percussions (xylophone, bombo, djembé...)

Branches théoriques:

solfège, *harmonie, analyse, contrepoint, histoire de la musique et composition

*selon option ces branches se donnent par assistance d'ordinateur.

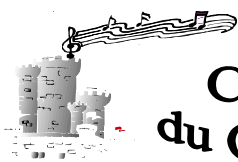
Cours collectifs :

initiation musicale, musique de chambre, atelier musical et chœur.

L'enseignement du solfège est conseillé jusqu'à l'obtention du certificat de solfège, car il est garant d'une bonne formation musicale. Chaque degré peut être effectué sur deux ans.


Dans les disciplines complémentaires (le solfège en particulier), le travail de l'année scolaire ne fait pas toujours l'objet d'examens de passage.

Des tests sont alors prévus par les professeurs. Les résultats de ces tests conditionnent la promotion.



Conservatoire du Gros-de-Vaud

Au Château no 8 - 1^{er} étage

 076'503'15'49

Case postale 72

1040 Echallens

Web : www.chez.com/cgdv

Mail : conservatoiregdvmusic@hotmail.com

Ouverture de classes

Une classe d'instrument est ouverte à partir de cinq élèves.

CLASSE LIBRE (Elèves adultes au tarif classe libre)

Jeunes élèves qui sont en âge de scolarité ne souhaitant pas suivre la filière traditionnelle du Conservatoire :

pas de cours solfège

pas d'examen

Examens

Les examens sont obligatoires pour passer d'un degré à l'autre. Ils ont lieu en présence d'experts diplômés.

Aucun élève ne peut changer de degré sans l'accord du Conservatoire.

Chaque année des examens de solfège, rythme et théorie musicale sont organisés, ainsi que des examens d'instrument. Le professeur présente son élève s'il le juge prêt pour un programme d'examen.

Durée des cours : 32 leçons

Les leçons durent 30, 40, 50 ou 60 minutes. (Pour l'instrument)

Les cours d'initiation musicale sont organisés sur une période de 3 ans (durée conseillée).

Vacances

Les vacances et jours fériés sont fixés d'après le plan donné au début de l'année scolaire par le Conservatoire.

Pour l'étude d'un instrument, les degrés de la section non professionnelle sont les suivants

Préparatoire 1-2

(40'/hebdo. durée 1 à 2 ans)

A la fin de l'année, le professeur et le directeur artistique déterminent le degré dans lequel l'élève poursuit ses études.

Elémentaire 1-2-3

(40'/hebdo. 1 à 3 ans)

Moyen 1-2-3

(50'/hebdo. 1 à 3 ans)

Examen de passage en fin d'année

- Secondaire I

(60'/hebdo. 1 à 3 ans)

VOIE A

Secondaire II a (60'/hebdo. 1 an)

Secondaire III a (60'/hebdo. 1 an)

Secondaire IV a (60'/hebdo. 1 an)

Certificat (120'/hebdo. 1 à 2 ans)

Certificat AVCEM *

VOIE B

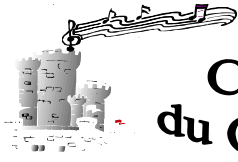
Secondaire II b (60'/hebdo. 1 an)

Secondaire III b (60'/hebdo. 1 an)

Secondaire IV b (60'/hebdo. 1 an)

Secondaire V b (120'/hebdo. 1 à 2 ans)

Attestation d'études



Conservatoire du Gros -de - Vaud

Au Château no 8 - 1^{er} étage



076'503'15'49

Case postale 72

1040 Echallens

Web : www.chez.com/cgdv

Mail : conservatoiregdvmusic@hotmail.com

* Les examens de certificat d'études non professionnel sont organisés conjointement avec l'Association Vaudoise des Conservatoires et Ecoles de Musique (AVCEM).

L'obtention du certificat d'études est assortie de l'obligation de réussite des épreuves écrites et orales de la partie théorique du certificat d'études.

Pour l'étude du solfège et des branches théoriques (rythme, analyse et théorie musicale) jusqu'au certificat non professionnel la durée est de huit ans avec possibilité de faire chaque degré sur deux ans.

Finance des cours

La finance d'inscription est de Fr.40.-- pour l'année scolaire et de Fr.20.-- à partir du 2^{ème} semestre, payable dès réception.

Les écolages sont annuels, payables en deux fois.

Le paiement par mensualités est possible avec demande écrite auprès du Conservatoire.

L'inscription vaut pour une année scolaire complète. Aucune renonciation en cours d'année n'est possible.

L'inscription est confirmée par une lettre du Conservatoire.

En cas d'arrêt des cours par l'élève en cours d'année, aucun écolage n'est remboursé.

L'écolage annuel reste dû, même en cas de paiement par mensualités.

Lors de l'envoi d'un rappel, un montant supplémentaire de Fr. 30.-- est facturé.

En cas de non règlement à la suite d'un rappel, la facture est remise au service du contentieux et les cours sont suspendus.

Absences

Absences d'un élève

Elles ne sont pas remboursées ni remplacées, sauf en cas d'absence de longue durée et au maximum 4 cours, sur décision du Conservatoire seulement.

Démission

La résiliation doit être faite par lettre recommandée avant le 15 mai, pour qu'elle soit acceptée.

Passé ce délai, le montant de l'année suivante sera facturé.

Aucune démission en cours d'année n'est possible.

La démission en cours d'année n'implique pas le remboursement du prix de l'écolage déjà versé.

La démission en cours d'année n'implique pas la cessation des versements en cas de paiement par mensualités; l'écolage annuel reste dû.

Absences d'un professeur

En cas d'absence, le professeur doit prévenir les élèves et remplacer le cours.

En cas d'absence prolongée, il doit trouver un remplaçant de niveau équivalent.